



Affiché le

22 AVR. 2024

ARRETE MUNICIPAL n°32/2024

**Autorisation stationnement du 23 mai 2024
Rue de la Mairie**

Le Maire de la Commune de Frossay, (Loire-Atlantique),

VU Le Code Général des Collectivités territoriales,

VU Le code de la Route,

VU L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-8^{ème} Partie, signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

Considérant la demande d'autorisation de stationnement en date du 17 avril 2024, de l'entreprise MAISON & SERVICES située ZAC de la Princetière, 9 Rue des Bourreliers, 44730 SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF, pour organiser une matinée du recrutement le 23 mai 2024,

Considérant la demande d'autorisation de stationnement, de l'entreprise MAISON & SERVICES située ZAC de la Princetière, 9 Rue des Bourreliers, 44730 SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF, en date du 17 avril 2024,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement dans un but de sécurité publique,

A R R E T E

Article 1er : Le 23 mai 2024 de 8h00 à 13h00, l'entreprise MAISON & SERVICES est autorisée à stationner sur les deux places de stationnement du parking situé Rue de la Mairie à FROSSAY. Ces deux places de stationnement sont délimitées sur la photo en annexe de cet arrêté.

Article 2 : La signalisation adéquate sera mise en place par l'entreprise MAISON & SERVICES.

Article 3 : Le non-respect par un automobiliste de l'interdiction de stationner prévue à l'article 1 pourra faire l'objet d'une mise en fourrière du véhicule aux frais du propriétaire.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis à la Gendarmerie, à la Police Municipale, au demandeur.

Le 18 avril 2024

Le Maire,

Sylvain SCHERER



ANNEXE

Les places de stationnement réservées à MAISON & SERVICES sont délimitées en rouge ci-dessous :

